



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2026 à 20 h

Par suite d'une convocation en date 3 mars 2026, les membres du conseil municipal de la commune de Gresswiller se sont réunis en séance ordinaire le lundi 9 mars 2026 à 20h dans la salle coulaux sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : 14

M. le Maire : Pierre THIELEN

Mmes et MM. les Adjointes : Jean-Sébastien SCHELL - Sandrine HIMBERT - Véronique EPP - Dominique ERNENWEIN – Martin KLOTZ

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Michel REMINIAC - Gérard MUTSCHLER - Fabienne BOURY - Laurent LAMORY - Corinne CHAMPALLE - Arnaud CHAVANNE - Fabienne MUCKLI - Martine OBSER

Membre absent : 1

Marie-Louise CHAVENTRE

Secrétaire de séance : Véronique EPP

G09-03-2026_3 : Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 : 221 479.43 €

Report antérieur : 8 886.87 €

Résultat cumulé : 230 366.30 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 : 65 226.43 €

Report antérieur : 219 002.81 €

Résultat cumulé : 284 229.24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ET VOTE A L'UNANIMITE

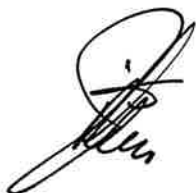
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- 26 000 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement
- 204 366.30 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement
- 284 229.24 € au compte 001 Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,
Pierre THIELEN



La Secrétaire,
Véronique EPP

